

Bureau des personnels ITARF

CHAPITRE 3105

NH n° 01-132

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 70-79 du 27 janvier 1970 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégories C et D;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 1970 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire des corps des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2001 autorisant au titre de l'annéc 2001 l'ouverture de concours de recrutement dans le corps des ADJOINT TECHNIQUE DE RECH. ET FORMATION ;

Vu les listes, par ordre de mérite, des candidats proposés pour l'admission, établies par les jurys ;

ARRETE

Article 1

A compter du 01/09/2001, M. **ANDRO MATHIEU**, inscrit sur liste principale, est nommé en qualité de stagiaire dans le corps de : ADJOINT TECHNIQUE RF - SERVICES DE DOCUMENTATION SC. ET à MUSEUM NAT HISTOIRE NATURELLE JARDIN DES PLANTES (0753494R) sur l'emploi n° 18471C

Article 2

A compter de cette date, M. ANDRO MATHIEU est rémunéré par référence au premier échelon de son grade et bénéficie dans cet échelon d'une ancienneté de 11 mois 17 jours.

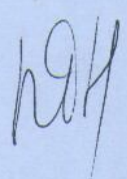
Article 3

La Directrice des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 30/11/2001

visé au contrôle financier
le 26/11/2001
sous le n° 14957

Pour ampliation
p/ Le chef du bureau DPATE C2



Pour le Ministre et par délégation
Pour la Directrice des Personnels
Administratifs, Techniques et d'Encadrement
Pour l'adjointe à la directrice
Pour la Sous-Directrice
des personnels administratifs
ouvriers et techniques, sociaux et de santé
Pour l'adjoint à la sous-directrice
Le Chef du bureau DPATE-C2

Michèle Luneau

Destinataires :

Chef de service
Intéressé
Traitements
Dossier personnel
Circulo